

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2022

Le premier avril deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Christine DEJOIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2022

Pouvoirs de : SOLVEL François à DEJOIE Christine, LEDAIN Jean-Claude à AUCHARLES Maria, LEMAIGRE Nicolas à ALLILAIRE Laurent, CHANTELOUP Armelle à DUFAU Marie-Thérèse, AUGENDRE Fabien à LIAUME Alexandra.

Secrétaire de séance : Alexandra LIAUME

ACTUALISATION DE LA CLECT

Le Conseil Municipal, après étude de ce dossier et en avoir débattu, à l'unanimité, se positionne sur le scénario 2 « 100% intramuros » dans le cadre des travaux menées par la Clect.

VOTE DES TAUX 2022 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux au niveau des années précédentes à savoir :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.80 % ;
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.17 %.

RENOUVELLEMENT DU PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, retient la proposition faite par l'entreprise Toshiba pour un copieur 25ppm.

Questions diverses :

- Repas partagé repoussé au 30 juillet 2022
- Le bureau de vote est établi pour les élections présidentielles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h